

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 27 Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL.

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Philippe-Jacques BLESBOIS à Marylise FOIDART
Patrick GUILBAUDEAU à Lucien MONNERIE
Annaïg MESTRIC à Françoise BALLESTER
Estelle MORIO à Bernard BASTIER

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	20 Mars 2023
Date de l'affichage	21 Mars 2023
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

2023 26 Loisirs Pluriel : convention et financement

Rapporteur : F. Ballester

Depuis 2012, l'Association Loisirs Pluriel du Pays de Lorient propose un accueil paritaire pour les enfants en situation de handicap ou non, afin de permettre à tous, d'évoluer, de grandir et de vivre ensemble dans le respect de la différence de chacun.

En 2022, c'est 49 enfants handicapés ou non qui ont été accueillis au centre de loisirs situé sur Quéven. Cet accueil inclusif et mixte est plus qu'un accueil de loisirs. C'est un lieu essentiel pour les familles, en tant que lieu de socialisation pour les enfants porteurs de handicap, afin qu'ils puissent jouer et partager des moments à parité avec des enfants valides.

Le Centre de Loisirs est fermé depuis le 09/11/2022 en raison du manque de subventions. Un comité de partenaires a eu lieu le 19/12/2022 en présence de la CAF, du Conseil Départemental et de nombreuses communes. Il a été décidé lors de cette rencontre de solliciter financièrement l'ensemble des communes du territoire avec un forfait par jour d'accueil en se basant sur l'année N-1 (50€ pour un enfant en situation de handicap et 30€ pour un enfant sans handicap) et une adhésion de 250 €/an pour toutes les communes du territoire.

La Ville de Guidel est déjà engagée auprès de Loisirs Pluriel depuis plusieurs années (délibération du 09/02/2021, convention loisirs pluriel).

Il est proposé de modifier la convention et de partir sur un calcul semblable aux autres communes.

Pour l'année 2023, la ville de Guidel est sollicitée en fonction de la fréquentation 2022 pour un soutien à hauteur de 2 500 € (détail ci-dessous) :

- 45 journées enfants en situation de handicap x 50 € = 2250 €
- + 250 € adhésion annuelle définie lors du comité des partenaires.

Afin d'acter ce partenariat et de sécuriser la réouverture du Centre de Loisirs il est proposé une convention pluriannuelle réalisée en lien avec la CAF 56, elle prendrait effet à la date de sa signature et fin le 31 décembre 2025 (annexe jointe).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette convention et la participation financière induite.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Enfance, éducation, jeunesse et sports du 9 Mars 2023,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec Loisirs Pluriel.

AUTORISE le versement de la participation financière pour un montant de 2500 €uros.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 28 Mars 2023
Le Maire,
Joël DANIEL

